



Face au manque de réponses des dirigeants suite aux questionnements portés par les organisations syndicales (CGT IP et UFAP-UNSA Justice) quant à l'intégration de tous les personnels en SPIP dans le décret relatif au Complément de Traitement Indiciaire,

**les personnels syndiqués et non syndiqués du SPIP du Val de Marne
(Antennes de Créteil et de Fresnes)
se sont réunis en AG et**

- ont voté la participation à la journée de mobilisation du jeudi 23 juin.
- ont voté l'organisation d'une journée SPIP mort le 23 juin :
 - pas de convocation
 - pas d'entretiens en dehors des urgences et des permanences
 - pas de rapport
 - pas de participation aux réunions institutionnelles

Par cette mobilisation, les agents entendent rappeler l'engagement de l'Etat à verser le CTI aux métiers de l'accompagnement socio-éducatif.

Comme indiqué dans le tract intersyndical du 10.06, la mesure compensatoire proposée et pas encore arbitrée, ne reconnaît pas totalement notre identité professionnelle et n'emporte pas les mêmes effets tant en termes d'évolution qu'en termes de droits à la retraite.

Créteil, le 17.06.2022